



DELIBERATION N° 6/2009 du 20 Mars 2009

**Constatant la concordance, et se prononçant sur la conformité,
pour l'exercice 2008, du Compte Administratif du Maire avec
le Compte de Gestion du Trésorier des Iles-sous-le-vent**

LE CONSEIL MUNICIPAL DE HUAHINE,

- Vu la Loi organique n° 2004-192 du 27 Février 2004, portant statut d'autonomie de la Polynésie Française, ensemble la Loi n° 2004-193 du 27 Février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française, modifiés par la Loi n° 2007-1720 du 07 Décembre 2007, tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;
- Vu les articles 8 et 15 de la Loi n° 71-1028 du 24 Décembre 1971, relative à la création et à l'organisation des Communes en Polynésie Française, et le II de l'article 9 de la Loi n° 77-1460 du 29 Décembre 1977, modifiant le régime communal en Polynésie Française ;
- Vu l'Ordonnance n° 2007-1434 du 05 Octobre 2007, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par la Loi n° 2007-1787 du 20 Décembre 2007, relative à la simplification du droit ;
- Vu le Décret n° 72-407 du 17 Mai 1972, portant création des Communes en Polynésie Française ;
- Vu le Décret 80-918 du 13 Novembre 1980, portant notamment application de la Loi n° 77-1460 du 29 Décembre 1977 ;
- Vu le Décret n° 2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des premières, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu l'instruction M14 ;
- Vu le Compte Administratif du Maire de l'exercice 2008 ;
- Vu le Compte de gestion de l'exercice 2008 du Trésorier Payeur des Iles-sous-le-vent ;
- Oùï la présentation et les explications du Maire ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :**

Article 1 : Le Compte de Gestion de l'exercice 2008 du Trésorier des Iles-sous-le-vent fait apparaître les résultats suivants :

I - Section de Fonctionnement :

■ en recettes	:	786 420 830 Fcp./.
■ en dépenses	:	767 191 132 Fcp./.
soit un excédent de l'exercice 2008	:	19 229 698 Fcp./.

résultat de l'exercice 2007 reporté
(Excédent) : 34 638 460 Fcp./.
soit un résultat cumulé (Excédent) de : 53 868 158 Fcp./.

II - Section d'Investissement :

■ en recettes : 211 777 940 Fcp./.
■ en dépenses : 251 742 292 Fcp./.
soit un déficit de l'exercice 2008 : 39 964 352 Fcp./.
résultat de l'exercice 2007 reporté
(Excédent) : 49 657 202 Fcp./.
soit un résultat cumulé (Excédent) de : 9 692 850 Fcp./.

soit un résultat global cumulé de l'exercice 2008 (Excédent) de : 63 561 008 Fcp./.

Article 2 : Le Conseil Municipal constate la concordance et se prononce sur la conformité, pour l'exercice 2008, du Compte Administratif du Maire avec le Compte de Gestion du Trésorier Payeur des Iles-sous-le-vent.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par la Subdivision Administrative des Iles-du-vent et des Iles-sous-le-vent.

Article 4 : Le Maire et le Trésorier Payeur des Iles-sous-le-vent, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

- Extrait certifié conforme au registre des délibérations -

Sont présents au moment de l'ouverture des débats du point de l'ordre du jour et présents au moment du vote :

1 -	Mr	FAATAU Félix	Maire	P
2 -	Mme	HUUI épse TEUIRA Mitara, Carolina	1er Adjoint	P
3 -	Mr	TUFAIMEA Rehoboama	2e Adjoint	P
4 -	Mme	TEIHO vve TANOVA Elizabette	3e Adjoint	P
5 -	Mme	HIRO Andréa	4e Adjoint	P
6 -	Mr	MAPUHI Taheta	5e Adjoint	P
7 -	Mr	TAIPUNU Temana	6e Adjoint	P
8 -	Mr	MAITERAI Richard	7e Adjoint	P
9 -	Mr	TIATIA David	8e Adjoint	P
10 -	Mr	OOPA Richard, Manue	Maire-délégué de FARE	P
11 -	Mr	TSING TIN Félix, Anitihi	Maire-délégué de TEFARERII	P
12 -	Mr	MALATESTTE Antonio	Conseiller municipal	A
13 -	Mr	TEPA Eremoana dit Maru	Maire-délégué de MAROE	P
14 -	Mr	ROURA-ARUTAHU Jacques	Maire-délégué de FITII	P
15 -	Mme	MARE épse TEFAATAUMARAMA Marietta	Conseiller municipal	P
16 -	Mr	TAINANUARII Joël	Conseiller municipal	P
17 -	Mr	TEMEHARO Gyle	Maire-Délégué de PAREA	P
18 -	Mr	TAI Tevanaa	Conseiller municipal	P
19 -	Mr	TUIHANI Georges	Conseiller municipal	P

(A : Abstention - P : Pour - C : Contre)

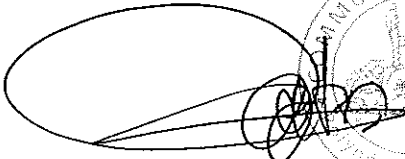
Sont absents pendant tous les débats et au moment du vote du point de l'ordre du jour et n'ayant pas donné pouvoir :

1 - Mr	LISAN Marcelin	Conseiller municipal
2 - Mme	VAIHO épouse HEITAA Dorida dite Papy	Conseiller municipal
3 - Mme	TEMAIANA épouse TEREMATE Tania	Conseiller municipal
4 - Mr	LEMAIRE Gaston	Conseiller municipal
5 - Mme	ATAE épouse HIOE Hana	Conseiller municipal
6 - Mr	LEE CHIP SAO Eric	Conseiller municipal
7 - Mr	TAAROAMEA Bruno	Conseiller municipal
8 - Mr	FAATAUIRA Camille	Conseiller municipal
9 - Mr	TEKURIO Haerenoa	Maire-délégué de MAEVA
10 - Mr	MAI Alphonse	Maire-délégué de HAAPU

Le Maire,

Indications sur le résultat du vote :

Présents : 19
Votants : 19 dont 0 pouvoirs
Abstentions : 1
Exprimés : 18
Votes pour : 18
Votes contre : 0


Félix FAATAU

La délibération est adoptée à la majorité des votes exprimés.

Contôle a posteriori


Acte rendu exécutoire
après réception en Subdivision

le 01 AVR. 2009

et publication ou notification

du 01 AVR. 2009

Le Maire,


Félix FAATAU